





ال الطافي والتنمية - قطاع التنمية -MINISTÈRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- DÉPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE -

Appel à consultation pour le développement d'un cadre national de gouvernance spécifique à la transparence climatique

Projet « Développement d'un cadre de transparence intégré pour la planification et le suivi de la CDN »

Date: 16 Mars 2023

Pays: Maroc

Description de la mission : Développement d'un cadre national de gouvernance spécifique à la

transparence climatique

Lieu d'affectation : Rabat, Maroc

Date limite de dépôt des soumissions : 06 Avril 2023 avant Midi.

Les offres seront envoyées par mail à l'adresse suivante : cbit.maroc@gmail.com ou déposées au Secrétariat du Projet CBIT au Département du Développement Durable - Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable, à l'adresse ci-dessous :

Secrétariat du Projet CBIT - Bureau 326 et 324

Département du Développement Durable

Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable

Adresse: N°9, Avenue Al Araar, Bureau 326 et 324, 3ème étage

420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat

demande d'informations complémentaires sera faite par email à : cbit.maroc@gmail.com

I. Contexte

En formulant sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée qui a revu à la hausse l'ambition climatique avec un objectif de réduction de 45,5% des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à la projection cours normal des affaires, où la plupart des secteurs émetteurs de GES se sont engagés à réduire leurs émissions, le Maroc s'inscrit parfaitement dans les obligations attendues par le cadre international sur le changement climatique de l'Accord de Paris. Cependant, la mise en œuvre de la CDN nécessite un système MRV national robuste en accord avec le Renforcement du Cadre de la Transparence de l'Accord de Paris.

Le projet de l'Initiative de Renforcement des Capacités pour la Transparence (CBIT) a la vocation de renforcer le système de transparence du Maroc en matière de changement climatique en créant un environnement institutionnel favorable pour assurer des engagements durables des principales parties prenantes, en renforçant les capacités et les compétences, en développant des outils appropriés, des méthodologies et en renforçant l'infrastructure du système d'information.

Le projet a pour objectif d'établir les conditions préalables pour un cadre de transparence renforcé au Maroc en soutenant les efforts déjà engagés par le pays. Il œuvre au développement d'un Cadre de Transparence intégré pour la planification et le suivi de la mise en œuvre de la CDN et ce conformément aux engagements internationaux du pays. En outre, le projet vient également en appui à de la CDN au niveau territorial en développant des systèmes MRV sous-nationaux et en renforçant les capacités de deux régions pilotes.

Les résultats attendus sont :

- 1. Une gouvernance intégrée pour soutenir le système national de suivi et de comptabilisation des progrès vers la mise en œuvre de la CDN est établie,
- 2. Le cadre de gouvernance des NDC est piloté dans deux régions sub-nationales,
- 3. Les capacités de comptabilisation et de reporting des GES sont renforcées,
- 4. Les capacités de planification et de suivi des actions d'atténuation et d'adaptation sont renforcées par le biais de nouveaux outils méthodologiques et de guides ;
- 5. Les capacités MRV du support sont renforcées, notamment en matière de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

Le projet intègre les deux principales composantes suivantes :

- <u>Composante 1</u>: est axée sur le renforcement de la gouvernance du cadre de transparence de la CDN. Elle vise à établir un cadre de gouvernance adéquat qui peut soutenir efficacement le déploiement du système MRV national. Cette composante vise également à piloter le processus à deux niveaux infranationaux, conformément à la mise en œuvre territoriale de la CDN;
- <u>Composante 2</u>: est dédiée au renforcement des capacités techniques nécessaires à la mise en place d'un Système MRV National intégré et robuste en se basant sur la plateforme MRV en ligne, à travers l'amélioration du reporting des inventaires des GES, de la planification sectorielle des actions d'atténuation, le suivi et le reporting de l'impact des actions d'atténuation et du soutien

II. Objectif de la mission

L'objectif de cette mission est d'élaborer et de concevoir un cadre de gouvernance de la CDN, en proposant un cadre institutionnel adéquat et un cadre juridique national spécifique à la

transparence climatique et à la mise en œuvre de la CDN, y compris le MRV (Mesure, Reporting, Vérification) des émissions des GES (Gaz à Effet de Serre), des mesures d'atténuation et d'adaptation, et du soutien.

Cette consultation vise à construire une base solide pour la conception et la mise en œuvre du système MRV national, tout en utilisant une approche multipartite, du niveau national au niveau local, et impliquant les différents secteurs économiques du pays, le cadre de transparence nécessite des arrangements institutionnels formels et solides qui peuvent soutenir la mise en œuvre de la CDN.

III. Missions et activités

Pour répondre à l'objectif susmentionné, le prestataire doit accomplir les missions suivantes :

Mission 1 : Benchmark international des pays développés et en développement en matière de renforcement institutionnel et juridique de la transparence climatique

Activité 1.1 : Benchmark international des pays développés et en développement en matière de renforcement institutionnel et juridique de la transparence climatique

Dans le cadre de cette activité, le consultant est appelé à réaliser un benchmark international relatif aux dispositifs implémentés dans d'autres pays (en développement et développés). Le benchmark doit répondre aux éléments clés cités ci-dessous :

- Inclure 5 pays (en développement et développés);
- Présenter la méthodologie de sélection des 5 pays ;
- Identifier et décrire le cadre institutionnel et juridique en matière de transparence climatique implémenté au niveau de chaque pays ;
- Présenter les dispositifs mis en place pour renforcer le fonctionnement du cadre de gouvernance dans ces pays, y compris le cadre juridique ;
- Analyser les avantages et les inconvénients de chaque cadre ;
- Evaluer l'adaptabilité des cadres analysés au contexte national en se basant sur les résultats de l'activité 2.1 ;
- Autres.

Le consultant est appelé à proposer une matrice multifactorielle, en proposant plusieurs critères à prendre en considération dans le cadre de ce benchmark.

Le benchmark doit obligatoirement porter sur les arrangements institutionnels, les dispositifs organisationnels et l'assise juridique dans les différents pays sélectionnés.

Livrables de la mission 1

 Benchmark international des pays développés et en développement en matière de renforcement du cadre de gouvernance (institutionnel et juridique) de la transparence climatique, y compris la méthodologie utilisée pour la sélection des pays, et les critères de choix.

Mission 2 : Proposition d'un cadre de gouvernance national en matière de transparence climatique

Activité 2.1 : Evaluation du cadre de gouvernance national en matière de transparence climatique

Malgré les différentes initiatives du Maroc pour renforcer son cadre institutionnel sur le changement climatique, ce cadre reste faiblement opérationnel et présente plusieurs lacunes empêchant la mise en œuvre et le suivi des actions climatiques. Le cadre institutionnel existant doit être renforcé en définissant les principales parties prenantes ainsi que leurs rôles et missions dans le cadre de la plateforme MRV et du SNI-GES pour assurer un suivi et une mise en œuvre appropriés des émissions et des actions prévues dans tous les secteurs économiques engagés dans l'ambitieuse CDN du Maroc.

Cette mission répond à ce besoin et vise à :

- Analyser minutieusement le cadre institutionnel relatif au changement climatique / Transparence au Maroc / MRV / SNI-GES, y compris la Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique ;
- Identifier les partenaires clés du cadre de gouvernance relatif à la transparence climatique ;
- Identifier les barrières et les enjeux de la mise en œuvre du cadre de gouvernance susmentionné ;
- Proposer les actions clés pour relever les défis et lever les barrières identifiées.

Etant donné le rôle important des partenaires dans la mise en œuvre effective du cadre de transparence renforcé au Maroc, le consultant est sollicité à tenir des consultations avec les partenaires impliqués en vue de prendre en considération leurs capacités en terme d'autonomie dans les calculs des inventaires sectoriels, de suivi des actions de la CDN, de reporting et leurs rôles dans le SNI-GES, y compris leurs préoccupations et besoins en la matière.

Le consultant présentera une liste des partenaires à consulter, et un calendrier prévisionnel à partager avec la DCCBEV. Les échanges et les résultats des rencontres doivent faire l'objet de comptes rendus (pour chaque rencontre) et d'un rapport succinct relatif aux recommandations formulées par les partenaires.

Les consultations seront principalement axées sur le cadre institutionnel existant relatif au changement climatique, les rôles des partenaires, les difficultés rencontrées, les facteurs de succès, leurs orientations stratégiques, leurs enjeux sectoriels ainsi que leurs besoins et attentes vis-à-vis de la mise en place du nouveau cadre de transparence, etc.

Activité 2.2 : Proposition d'un cadre de gouvernance relatif à la transparence adapté au contexte national

Suite aux deux activités précédentes, le consultant est appelé à formuler une proposition d'un nouveau cadre institutionnel et juridique (en capitalisant sur les résultats de la mission 3) à instaurer au Maroc pour renforcer la gouvernance de la transparence climatique, en prenant en considération l'existence de la commission nationale des changements climatiques et de la diversité biologique, ainsi que les sous-commissions y afférant. Le consultant est appelé à faire preuve d'innovation en vue de proposer un cadre institutionnel qui soit adapté au contexte national, attrayant pour les partenaires impliqués, assurant leur adhésion et coopération, et qui appuie fortement la mise en œuvre de la CDN du Maroc et sa mise jour ainsi que

l'opérationnalisation de la plateforme MRV national.

Livrables de la mission 2

Rapport:

- Evaluation du cadre de gouvernance (institutionnel et juridique) national en matière de transparence climatique;
- Proposition d'un cadre de gouvernance (institutionnel et juridique) relatif à la transparence climatique, décrivant le schéma, les acteurs, les rôles, etc ;
- Synthèse pour les décideurs (en français et en anglais).

En annexe:

- Calendrier prévisionnel des consultations avec les parties prenantes ;
- Compte-rendu de chaque consultation ;
- Rapport succinct des consultations récapitulant les éléments clés échangés, les recommandations et suggestions dégagées via les rencontres (concernant le volet institutionnel, juridique, et autres).

Mission 3: Elaboration d'un cadre juridique national spécifique à la transparence climatique

Activité 3.1 : Finalisation du projet de loi relative aux changements climatiques

Le Département du Développement Durable a initié un travail important pour le renforcement du cadre juridique relatif aux changements climatiques. Ainsi, un projet de loi a été élaboré et vient renforcer plusieurs dimensions, comme l'intégration des changements climatiques dans la planification stratégique, l'actualisation de la CDN, l'intervention des parties prenantes, le MRV, l'inventaire des émissions, etc.

Le consultant aura pour rôle de finaliser le texte proposé, qui est à un stade très avancé, et de s'assurer que le texte réponde aux besoins actuels et futurs en matière de lutte contre les changements climatiques, y compris la transparence climatique.

Activité 3.2 : Elaboration d'un cadre juridique relatif à la transparence au Maroc

Afin d'assurer l'efficacité des dispositifs en place en matière de transparence, l'adoption d'un cadre juridique est clé. Dans ce sens, le consultant est sollicité à compléter le projet de décret déjà existant en vue d'opérationnaliser le cadre de gouvernance proposé et dicter les modalités de fonctionnement des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la transparence climatique au Maroc.

Le consultant est appelé à prendre en compte le décret relatif au SNI-GES, notamment les barrières auxquelles ce système a fait face, ainsi que les textes juridiques associés au changement climatique (adoptés, en projet, etc.) et de proposer un cadre juridique approprié relatif à la transparence climatique.

Ce décret sera également l'occasion de compléter et d'abroger le décret du SNI-GES, en vue de disposer d'un cadre juridique commun à la transparence, comprenant l'inventaire des émissions, les actions d'atténuation, les actions d'adaptation et le support alloué.

Le consultant devra maitriser tous les aspects techniques relatifs à l'implémentation d'un cadre de transparence renforcé au Maroc et des compétences juridiques indispensables à la proposition d'un cadre juridique approprié.

Le consultant est appelé à tenir des réunions avec le DCCBEV et la Division des Affaires Juridiques, en vue de permettre un suivi régulier de cette activité.

Activité 3.3 : Validation du projet de cadre juridique relatif à la transparence au Maroc

Le texte proposé sera présenté aux parties prenantes clés concernées par la transparence climatique en vue de sa validation.

Le consultant détaillera le projet du décret proposé et recueillera les remarques et suggestions présentées par les participants. Ces dernières seront minutieusement analysées et discutées avec la DCCBEV et la Division des Affaires Juridiques, en vue de la production du cadre juridique final.

Livrables de la mission 3

- Projet de loi sur les changements climatiques final;
- Projet de décret relatif à la transparence climatique, basé sur le projet du décret qui sera partagé avec le mandataire (version provisoire, en français et en arabe);
- Présentation et Rapport de l'atelier de présentation et de validation du cadre juridique proposé;
- Versions finales des projets de Loi et du Décret relatif à la transparence climatique au Maroc (en français et en arabe).

Mission 4 : Elaboration des règles de procédures

Activité 4.2 : Elaboration des règles de procédures relative aux arrangements institutionnels de la transparence climatique

L'opérationnalisation des arrangements institutionnels proposés est nécessaire pour la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé visé au Maroc. Cette activité vient répondre à ce besoin en élaborant des règles de procédures pour le fonctionnement desdits arrangements.

Co document permettra de définir toutes les règles nécessaires à la bonne marche des dispositifs en place, et devra représenter un outil solide, efficace et équitable à toutes les parties prenantes.

A titre indicatif, le document peut contenir (liste non exhaustive) :

- Le schéma institutionnel adopté;
- L'objectif du cadre institutionnel en question ;
- La liste des parties prenantes impliquées ;
- La définition de leurs rôles et responsabilités respectifs;
- Les modalités de fonctionnement : réunions, fréquence des réunions, modalités d'échange, de reporting des réunions et des décisions, les processus de prise de décision, l'évaluation du cadre en place, procédure de mise à jour des règles de procédures, etc.;
- Etc.

Le consultant veillera à ce que les règles de procédure soient claires, concises, flexibles, facilement compréhensibles pour toutes les parties impliquées et pertinentes au contexte

national évolutif. Elles doivent également être équitables et entrainer une dynamique de coopération entre tous les partenaires.

Il est important de prendre en compte les opinions de toutes les parties prenantes et de travailler en étroite collaboration avec elles pour garantir que les règles de procédure sont équitables et efficaces.

Activité 4.2 : Elaboration du règlement intérieur du SNI-GES

Etant donné l'importance du SNI-GES dans le cadre de transparence renforcé visé au Maroc, ce système nécessite la mise en place d'un règlement intérieur dédié. Ainsi, le consultant proposera un document édictant les règles de conduite dudit système, les principes conducteurs, les modalités de traçabilité et de confidentialité, etc. Le document fixera aussi les intervenants concernés et leurs responsabilités respectives afin de faciliter l'opérationnalisation du SNI-GES.

Le mandataire veillera à assurer la cohérence du règlement intérieur avec les règles de procédures qui seront développées dans le cadre de l'activité précédente.

Activité 4.3 : Réunion de validation

Les deux activités précédentes feront l'objet d'un (ou deux) atelier (s) de validation, en impliquant les parties prenantes concernés. En effet, la coopération desdites parties est conditionnée par l'approbation du règlement intérieur et des règles de procédures.

Le consultant présentera dans le cadre de cet atelier les deux livrables (en version provisoire) et collectera les remarques et les commentaires des participants afin de produire la version définitive. Il est appelé à concerter avec la DCCBEV pour l'élaboration des versions (provisoires et définitives).

Activité 4.4 : Atelier final

Le consultant est appelé à organiser un atelier de présentation final, qui regroupera les principaux résultats des différentes missions réalisées dans le cadre de cette consultation.

Livrables de la mission 4

- Règlement intérieur du SNI-GES (version provisoire et définitive)
- Règles de procédure relative à la transparence climatique (version provisoire et définitive)
- Présentation et rapport de la réunion de validation
- Présentation et rapport de l'atelier final

IV. Livrables

Les livrables suivants sont attendus du/de la consultant(e) :

Mission	Livrables	Date de remise des livrables ¹
Mission 1	 Benchmark international des pays développés et en développement en matière de renforcement du cadre de gouvernance (institutionnel et juridique) de la transparence climatique, y compris la méthodologie utilisée pour la sélection des pays, et les critères de choix. 	- 2 semaines après la signature du contrat
Mission 2	Rapport:	
	 Evaluation du cadre de gouvernance (institutionnel et juridique) national en matière de transparence climatique ; Proposition d'un cadre de gouvernance (institutionnel et 	- Au plus tard 7 semaines après la signature du contrat
	juridique) relatif à la transparence climatique, décrivant le schéma, les acteurs, les rôles, etc ;	
	- Synthèse pour les décideurs (en français et en anglais).	
	En annexe :	
	 Calendrier prévisionnel des consultations avec les parties prenantes 	 2 semaines après la signature du contrat
	- Compte-rendu de chaque consultation	- Suite à chaque consultation
	 Rapport succinct des consultations récapitulant les éléments clés échangés, les recommandations et suggestions dégagées via les rencontres (concernant le volet institutionnel, juridique, et autres) 	 5 semaines après la signature du contrat
Mission 3	- Projet de loi sur les changements climatiques final ;	 3 semaines après la signature du contrat
	 Projet de décret relatif à la transparence climatique, basé sur le projet du décret qui sera partagé avec le mandataire (version provisoire, en français et en arabe); 	 5 semaines après la signature du contrat
	 Présentation et Rapport de l'atelier de présentation et de validation du cadre juridique proposé (Loi et Décret); 	 8 semaines après la signature du contrat

¹ Les dates de remise des livrables sont fournies avec comme base le jour de signature du contrat

Mission	Livrables	Date de remise des livrables ¹
	 Versions finales des projets de Loi et du Décret relatif à la transparence climatique au Maroc (en français et en arabe). 	 11 semaines après la signature du contrat
Mission 4	- Règlement intérieur du SNI-GES	 12 semaines après la signature du contrat
	- Règles de procédure relative à la transparence climatique	 12 semaines après la signature du contrat
	- Présentation et rapport de l'atelier de validation	 14 semaines après la signature du contrat
	- Présentation et rapport de l'atelier final	 16 semaines après la signature du contrat

Tous les documents doivent être produits en français. Seuls les projets de loi et/ou décret seront fournis en français et en arabe, et la synthèse pour les décideurs qui sera élaboré en français et en anglais.

Les livrables seront présentés en version provisoire et en version définitive, sous format papier (6 copies) et électronique (Word et PPT).

V. Durée des travaux et estimation du temps consacré à la prestation

La durée de la prestation est de 4 mois. Le contrat s'étendra du mois Avril 2023 au mois de Juillet 2023.

Le contrat sera conclu pour un total forfaitaire de 40 Hommes/Jour² maximum.

VI. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en 4 tranches comme suit :

- 20 % après la validation des livrables de la Mission 1;
- 20 % après la validation des livrables de la Mission 2;
- 30 % après la validation des livrables de la Mission 3;
- 30 % après la validation des livrables de la Mission 4.

² Le nombre d'hommes/jour est donné à titre indicatif pour comparer les offres reçues.

VII. Profil des expert(e)s

Le/la soumissionnaire doit répondre aux exigences minimales décrites ci-dessous :

Expert national en changement climatique

- Education/Formation: Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique ou autre domaine étroitement lié à la consultation;
- Expérience : Ayant au moins 15 ans d'expérience dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et la préservation de l'environnement ;
- Expérience spécifique :
 - Connaissance approfondie des politiques et stratégies marocaines en matière de lutte contre les changements climatiques
 - Expérience confirmée relative à l'Accord de Paris et au Cadre de Transparence Renforcé;
 - Expérience dans la réalisation des prestations similaires au présent appel à consultation;
 - Connaissances approfondies du contexte institutionnel au Maroc, associé au changement climatique, le SNI GES, la transparence climatique, etc.
- o Bonne connaissance du contexte législatif et réglementaire national
- Expérience prouvée en animation d'ateliers et/ou des cours sur des thématiques d'environnement ou de développement durable en général ;
- Une expérience en matière d'élaboration des textes juridiques est fortement souhaitée.

VIII. Présentation de l'offre du contractant

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants :

- Offre technique détaillant :
 - a. CV de(s) expert(s);
 - b. Étapes et calendrier de mise en œuvre ;
 - c. Approche méthodologique de travail.
- Offre financière :
 - a.Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par étape de chaque phase. L'offre financière doit être datée et signée.

IX. Évaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps :

• Etape 1 : Analyse technique comparative des offres :

Cette étape consiste à analyser les CV et l'expérience des candidats. Les CV remplissant les conditions de profil demandées seront retenus pour l'analyse financière.

	Critères	Note Max	
Méthodologie : 20 points			
Améliorée : un très bon niveau de détail, approche présentée qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l'approche présentée, chronogramme détaillé des activités (20 points)		20	
Simple: Un r manque d'inv	20		
Non conformo			
Profil de/de	s experts proposés : 80 points.		
• Expert			
0	Education/Formation: Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique ou autre domaine étroitement lié à la consultation (20 points);	80	
0	Expérience : Ayant au moins 15 ans d'expérience dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques (20 points) ;		
0	Expérience confirmée relative à l'Accord de Paris et au Cadre de Transparence Renforcé (20 points : 4 points par étude réalisée) ;		
0	Expérience dans la réalisation des prestations similaires à la consultation présente (20 points : 5 points par étude réalisée).		
0	Expérience prouvée en animation d'ateliers et/ou des cours sur des thématiques d'environnement ou de développement durable en général ;		
Une expérien souhaitée			
	Total	100	

Important:

Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 80 points qui représente 80% de la note maximal des offres techniques (100 points).

• Etape 2 : Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

 $F = 100 \times (Pmin/P)$, tel que :

P: Prix de l'offre

Pmin: Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.

• Etape 3 : Analyse technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivant :

- →80% pour l'offre technique
- →20% pour l'offre financière

N= 0,8 * T + 0,2* F

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

X. Dépôt des offres

Les offres seront :

Envoyées:

• Par mail à l'adresse suivante : cbit.maroc@gmail.com

Ou

Déposées

• Par courrier en spécifiant l'objet :

Appel à consultation pour le développement d'un cadre national de gouvernance spécifique à la transparence climatique

Projet « Développement d'un cadre de transparence intégré pour la planification et le suivi de la CDN »

Au plus tard le <u>06 avril 2023, avant Midi</u>, à l'adresse suivante :

Département du Développement Durable / DCCBEV

Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable

Coordination nationale du Projet de Développement d'un cadre de transparence intégré pour la planification et le suivi de la CDN (CBIT)

« Bureau 326 ou 324», N°9, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat, Maroc